

VIE DE LA MUNICIPALITE

Affaire n°12

Objet : Désignation de membres à la commission Sports et Vie associative

Rapporteur : Solène PIACENTINI-MOREAU

Suite à l'adoption de la délibération 2022-... de la présente séance et afin de tenir compte des modifications apportées aux commissions extramunicipales et à leur composition, M. le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection de 5 membres de la Commission Sports et Vie associative (4 majorité, 1 opposition).

Cette nouvelle élection se réalisera à bulletin secret selon les dispositions du code général des collectivités locales et notamment son article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **De procéder** à l'élection de 5 membres du Conseil Municipal à la Commission Sports et Vie associative (4 majorité, 1 opposition).